



RD4U-Board(2024)54-Rev1-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
CONTRE L'UKRAINE**

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

**Catégorie de Demandes B1.6
Autres pertes de biens**

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes B1.6 Autres pertes de biens

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 21 février 2025 et révisés le 11 décembre 2025.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 28 février 2025 et révisés le 25 février 2026.

Les termes en majuscules utilisés dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes du Registre des Dommages causés par l'Aggression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie de Demandes **B1.6 – Autres pertes de biens**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question et une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de fournir, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être fournies à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, le présent Formulaire de Demande sera disponible sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit sur le portail web de *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes de la catégorie B1.6, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
 - 3.1. Les Demandes de la catégorie B1.6 peuvent être soumises par l'Etat d'Ukraine (y compris ses autorités régionales et locales et les entités appartenant à l'Etat ou contrôlées par lui), pour les pertes de biens dont il est propriétaire subies le 24 février 2022 ou à partir de cette date sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.
 - 3.2. Aux fins de ce Formulaire de Demande, dans le cas d'entités détenues ou contrôlées par l'Ukraine (y compris ses autorités régionales ou locales), « propriétaire » désigne également les personnes morales qui ont la gestion économique (« господарське відання »), le contrôle opérationnel (« оперативне управління »), ou un droit d'usufruit sur les biens concernés, conformément à la législation ukrainienne.
 - 3.3. « Perte de biens » désigne les dommages, la destruction ou la perte d'objets ou d'actifs matériels et immatériels, et/ou des droits associés de possession, d'utilisation, de jouissance, d'exclusion de l'utilisation et de transfert de ces objets ou actifs.
 - 3.4. Les Demandes de la catégorie B1.6 peuvent être soumises par l'État d'Ukraine pour

les dommages, la destruction ou la perte de biens qui ne relèvent d'aucune autre catégorie pertinente.

- 3.5. La catégorie B1.6 ne couvre pas les Demandes concernant :
- 3.5.1. les dommages ou la destruction des infrastructures. Ces Demandes doivent être soumises dans la catégorie de Demandes B1.1 ou B1.2 (pour les infrastructures essentielles et non essentielles, respectivement).
 - 3.5.2. les dommages ou la destruction des biens immobiliers résidentiels. Ces Demandes doivent être soumises dans la catégorie de Demandes B1.3 ou B1.4 (pour les espaces résidentiels et à usage commun, respectivement).
 - 3.5.3. les dommages ou la destruction de bâtiments et installations publics. Ces Demandes doivent être soumises dans la catégorie de Demandes B1.5.
 - 3.5.4. les dommages, la destruction ou la perte d'objets ou de bâtiments de valeur culturelle. Ces Demandes doivent être soumises dans la catégorie de Demandes B2.
 - 3.5.5. les dommages environnementaux et le pillage et/ou appropriation de ressources naturelles. Ces Demandes doivent être soumises dans la catégorie de Demandes B3.1 (dommages environnementaux) ou B3.2 (pillage et/ou appropriation de ressources naturelles).
- 3.6. Si des objets ou des actifs perdus sont restitués après la soumission de la Demande, le Demandeur est tenu de fournir les informations pertinentes au Registre en mettant à jour la Demande concernée.
- 3.7. Les Demandeurs doivent soumettre toutes les Preuves pertinentes à l'appui de leur Demande, ainsi que des informations sur l'énumération détaillée de la Demande et sur la méthode de détermination du montant estimé de la Demande.
- 3.8. Conformément à l'article 11(2) des Règles relatives aux Demandes, les Demandes des personnes morales ne peuvent être soumises que par l'intermédiaire de Représentants, conformément aux Règles relatives à la représentation. Une personne physique ayant le pouvoir général d'agir au nom du Demandeur (telle qu'une personne figurant à la tête d'un organisme d'État ou d'une autorité régionale ou locale) et désignée comme telle dans le registre de la personne morale concernée sera considérée comme le Représentant de ce Demandeur par défaut et pourra désigner d'autres Représentants conformément aux Règles sur la représentation.
- 3.9. Les Demandeurs doivent soumettre une description narrative des éléments de leur Demande conformément au Formulaire de Demande, y compris une description de leur Demande dans son ensemble.
4. L'« **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie B1.6** » contenu dans le présent Formulaire de Demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie B1.6

(1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande

au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie B1.6 – Autres pertes de biens.**

- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité des Demandes à être inscrites au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement soit dû. L'examen d'une Demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes.
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes.
- (5) Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission des Demandes relatives à la perte de biens subies le 24 février 2022 ou à partir de cette date sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine, qui ne relèvent d'aucune autre catégorie de Demandes pertinente – **catégorie de Demandes B1.6**. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.
- (6) La catégorie B1.6 couvre les Demandes pour d'autres pertes de biens. « Perte de biens » désigne les dommages, la destruction ou la perte d'objets ou d'actifs matériels et immatériels, et/ou des droits associés de possession, d'utilisation, de jouissance, d'exclusion de l'utilisation et de transfert de ces objets ou actifs.
- (7) Les Demandes de l'État d'Ukraine pour les dommages ou la destruction d'infrastructures doivent être soumises dans la catégorie de Demandes B1.1 ou B1.2 (pour les infrastructures essentielles et non essentielles, respectivement). Les Demandes de l'État d'Ukraine pour les dommages ou la destruction de biens immobiliers résidentiels doivent être soumises dans la catégorie de Demandes B1.3 ou B1.4 (pour les espaces résidentiels et à usage commun, respectivement). Les Demandes de l'État d'Ukraine pour les dommages ou la destruction de bâtiments et installations publics doivent être soumises dans la catégorie de Demandes B1.5. Les Demandes de l'État d'Ukraine pour les dommages, la destruction ou la perte d'objets ou de bâtiments de valeur culturelle doivent être soumises dans la catégorie B2. Les Demandes de l'État d'Ukraine pour les dommages environnementaux et le pillage et/ou appropriation de ressources naturelles doivent être soumises dans la catégorie de Demandes B3.1 (dommages environnementaux) ou B3.2 (pillage et/ou appropriation de ressources naturelles).
- (8) La Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia*, à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si la Demande est admissible à être inscrite au Registre. La décision du Registre sera communiquée en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.

- (9) En tant que Représentant d'un Demandeur, vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de la Demande que vous soumettez, notamment la preuve de votre identité et de votre autorisation à agir au nom du Demandeur, la preuve de l'identité du Demandeur, et la preuve de la propriété (y compris, le cas échéant, la gestion économique (« господарське відання »), le contrôle opérationnel (« оперативне управління »), ou un droit d'usufruit) du bien. Il vous sera également demandé de fournir des informations complémentaires sur le bien en question, y compris le titre de propriété, des informations sur la soumission au Registre des biens endommagés et détruits (si telle soumission a été faite), des informations sur les circonstances de la perte de biens, la description et l'évaluation de la perte de biens subie, des informations sur le montant estimé de la Demande, son énumération détaillée et sa méthode de calcul, ainsi que des Preuves pertinentes à cet égard. Vous devez fournir une description détaillée de la Demande dans son ensemble, ainsi que de ses éléments dans le Formulaire de Demande.
- (10) Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes et seront automatiquement disponibles via *Dii*a. D'autres informations et Preuves devront être introduites manuellement. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.
- (11) Vous êtes encouragé(e) à fournir toutes les Preuves pertinentes à l'appui de la Demande. Cela inclut tous les documents, rapports, déclarations, photos ou autres éléments qui facilitent le traitement et l'examen de la Demande par le Registre. Vous êtes encouragé(e) à conserver les originaux de toutes les Preuves et de toutes les autres Preuves potentielles que vous pourriez souhaiter soumettre à une date ultérieure dans l'attente de la décision relative à la Demande.
- (12) Vous n'avez pas besoin de compléter le Formulaire de Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur.
- (13) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, la Demande risque de ne pas être inscrite au Registre.
- (14) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que vous avez le droit de transférer au Registre toutes les données personnelles contenues dans la Demande ou les Preuves afférentes, vous acceptez ce transfert et vous autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données personnelles conformément aux Principes relatifs à la protection des données à caractère personnel du Registre.
- (15) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que les informations relatives à votre identité et à votre autorisation d'agir au nom du Demandeur sont véridiques. Le Demandeur confirme son identité et que le contenu du Formulaire de Demande et des Preuves et informations jointes est véridique. Le Demandeur comprend que la soumission d'une Demande mensongère ou fautive peut avoir pour conséquence que la Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
I. Identification du Demandeur
3. Nom
4. Forme d'organisation (type) de personne morale
5. Numéro d'identification
6. Date d'enregistrement
7. Lieu d'enregistrement
8. La personne morale est-elle solvable (non liquidée/en liquidation)
9. Statut du Demandeur en tant qu'entité gouvernementale
10. Adresse officielle
11. Adresse effective de la société/du siège social
12. Numéro(s) de téléphone de contact
13. Adresse(s) électronique(s)
14. Nom et prénom du directeur/président
15. Le Demandeur (en tant que personne morale) ou l'un de ses administrateurs (dirigeants) ou actionnaires fait-il l'objet de sanctions ou d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
16. Les directeurs (dirigeants) du Demandeur ont-ils été condamnés pour un crime en relation avec l'agression russe contre l'Ukraine
II. Identification du Représentant principal du Demandeur
17. Nom et prénom
18. Genre
19. Date de naissance
20. Nationalité
21. Document d'identité/numéro de passeport
22. Numéro d'identification fiscale ukrainien
23. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
24. Adresse officielle
25. Adresse effective
26. Numéro(s) de téléphone de contact
27. Adresse électronique
28. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant supplémentaire, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant
III. Demandes connexes
29. Numéro(s) de Demande(s) connexe(s)
IV. Description de la Demande
30. Description détaillée de la Demande dans son ensemble
V. Identification du (des) bien(s)
31. Le(s) bien(s) est-il (sont-ils) matériel(s), immatériel(s) ou les deux
32. Le(s) bien(s) est-il (sont-ils) mobilier(s) ou immobilier(s)
33. A la date de la perte, le(s) bien(s) était-il(s) destiné(s) à des fins civiles, à des fins militaires, ou aux deux
34. Localisation du (des) bien(s) à la date de la perte
35. Informations sur le(s) bien(s), en fonction de son (leur) type
36. Description narrative complémentaire du (des) bien(s)
VI. Titre de propriété(s)
37. Le Demandeur est-il le propriétaire du (des) bien(s)
38. Le titre de propriété du (des) bien(s) est-il inscrit dans un registre de propriété
39. Informations sur le titre de propriété provenant du registre de la propriété (le cas échéant)
40. Date de création du titre
41. Informations sur les copropriétaires du (des) bien(s) et leurs parts
42. Description narrative complémentaire de la propriété

VII. Inscription au Registre des biens endommagés et détruits (RDDP) en Ukraine (le cas échéant)
43. Une demande concernant le(s) bien(s) a-t-elle été soumise au RDDP
44. Numéro d'enregistrement dans le RDDP
45. Information sur l'acte de vérification des commissions (acte des dommages)
46. Informations sur le rapport d'inspection technique
47. Informations sur la loi sur l'acte d'évaluation et le rapport d'évaluation
VIII. Événement(s) ayant causé la perte du (des) bien(s)
48. Type d'événement(s)
49. Date de l'(des) événement(s)
50. Description de l'(des) événement(s)
51. Description narrative complémentaire de l'(des) événement(s)
IX. Perte du (des) bien(s)
52. Type et degré de perte
53. Description de la perte
54. Preuve de la perte
55. Description narrative complémentaire de la perte
X. Montant de la Demande
56. Montant estimé de la Demande
57. Énumération détaillée du montant estimé de la Demande
58. Méthodologie de calcul
59. Description narrative complémentaire du montant de la Demande
60. Preuves concernant le montant estimé et l'énumération détaillée du montant estimé de la Demande
61. Preuve de la valeur du (des) bien(s) avant le 24 février 2022
XI. Autres procédures judiciaires
62. Informations sur les procédures judiciaires ou les enquêtes menées par les forces de l'ordre (le cas échéant)
XII. Vérification et soumission
63. Vérification et confirmation des données
64. Vérification de l'identité avant la soumission
65. Accord de transmission de données à caractère personnel
66. Soumission de la Demande

* * *